

COMMUNIQUE DE PRESSE

2003-2023

« RESO Nièvre » : un 20^e anniversaire et une nouvelle direction, pour un projet unique en France au service de l'enseignement artistique

2003 : une forte volonté politique de consolider l'enseignement artistique sur tout le territoire de la Nièvre

En août 2003, sous l'impulsion du Conseil départemental de la Nièvre et rejoint ensuite par 10 communautés de communes et communes était constitué un « Établissement public de coopération culturelle » (EPCC), structure juridique de coopération entre collectivités rendue possible par la création de ce type d'établissements en 2003.

Outil unique de coopération, cet établissement public de coopération culturelle, se présente comme l'émanation directe des collectivités membres et se donne comme objectif de porter l'enseignement artistique de la musique, de la danse et du théâtre à l'échelle départementale. Les collectivités membres partagent une conviction : l'accès à la culture et notamment à une pratique artistique, favorise l'émancipation de l'individu et la cohésion sociale. Elles font le choix d'adhérer à l'établissement public de coopération culturelle pour, ensemble, proposer aux habitants de la Nièvre une offre d'enseignement et de pratiques artistiques de qualité et de proximité, participant à l'attractivité des territoires.

RESO Nièvre apporte une **réponse originale et pertinente** aux enjeux liés au **développement de l'enseignement et des pratiques artistiques dans des territoires ruraux**, et notamment aux difficultés de recrutement d'enseignants.

En **mutualisant l'emploi des enseignants**, l'établissement permet d'attirer et de stabiliser dans la Nièvre des enseignants qualifiés. Son statut public lui confère stabilité et pérennité, et offre aux agents qui réussissent les concours de la fonction publique territoriale la possibilité d'être titularisés.

RESO Nièvre n'est pas une école départementale de musique, danse et théâtre. Chaque établissement d'enseignement artistique reste un service de la collectivité qui le porte, et dispose de son propre projet, élaboré par le directeur dans le cadre du projet d'établissement départemental.

Tout l'enjeu réside donc dans la bonne articulation entre projets locaux et projet départemental.

L'emploi des enseignants et des directeurs d'établissements d'enseignement artistique est

RESO Nièvre 8 rue des Places • 58000 NEVERS

Tél. 03 86 93 98 45 • contact@reso58.fr • reso58.fr SIRET : 285 800 033 00042 • APE : 9001Z

financé, via RESO Nièvre, à hauteur de 43% par le conseil départemental de la Nièvre, et de 57% par la collectivité portant l'établissement ou l'activité. **Il s'agit, pour le conseil départemental et les autres collectivités membres, d'un véritable engagement en faveur de l'enseignement et des pratiques artistiques, traduction d'un choix politique fort et constant depuis 20 ans.**

La participation financière du Conseil départemental, qui finance également la totalité du fonctionnement du siège de l'établissement, est ainsi de 1,4 millions d'euros, sur un budget total de près de 3,2 millions d'euros.

Un projet de coopération politique fondé sur des valeurs et principes partagés

Sous la direction de Frédérique Janand (2015-2022) le principe de coopération est considérablement renforcé, notamment par la **Charte de coopération** qui expose les valeurs et les principes de l'établissement :

- **La coopération et le partage** : les collectivités membres réfléchissent et agissent ensemble, notamment dans le cadre du conseil d'administration ; la mise en commun de moyens permet de faire à plusieurs ce qu'aucune ne pourrait faire seule.
- **La solidarité et la responsabilité** : l'emploi étant partagé, les décisions de chaque membre concernant l'évolution de son projet impactent tous les autres.
- **L'équité territoriale** : les collectivités membres souhaitent faciliter l'accès du plus grand nombre à un enseignement ou une pratique artistiques, grâce à la proximité, la qualité et la diversité de l'offre, y compris dans les territoires les plus ruraux.

2023 : un établissement unique dans le paysage de l'enseignement artistique en milieu rural

Au gré des recompositions territoriales des communautés de communes depuis vingt-ans, l'établissement qui a pris le nom entre temps de « RESO Nièvre » est aujourd'hui constitué de 16 membres : le Département de la Nièvre et 15 Communautés de communes et Communes qui représentant 80% du territoire départemental. RESO Nièvre reçoit aussi le soutien de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil d'administration de RESO Nièvre **est présidé par Wilfrid Séjeau**, vice-président du Conseil départemental de la Nièvre en charge de la culture.

RESO Nièvre aujourd'hui¹ :

- Environ **6200** personnes ont accès chaque semaine à une pratique artistique (cours, pratique collective, chorales ou orchestres) sur tout le département.
 - Dont **15** chorales, **4** orchestres d'harmonie, et de nombreux orchestres spécialisés (Big Band, orchestre de guitares, orchestre de chambre...).
- Environ **3500** enfants, jeunes et adultes concernés par des activités d'Éducation Artistique et Culturelle.
- **2062** élèves inscrits dans trois disciplines : musique, danse, théâtre.
- Un parc instrumental de plus de **800** instruments.
- **940** heures hebdomadaires d'enseignement.
- **9** écoles d'enseignement artistique, réparties sur tout le territoire, avec un projet d'établissement propre et porté par une direction.

Pour cette rentrée 2023, RESO Nièvre collabore avec 90 agents, représentant 60 équivalents temps plein. À ce titre, RESO Nièvre est le premier employeur culturel du département de la Nièvre.

Une nouvelle direction

Le directeur de RESO Nièvre, comme tout directeur d'EPCC, est nommé suite à la présentation d'un projet pluriannuel, pour la mise en œuvre duquel il dispose d'un mandat. À l'issue d'un processus de recrutement, **Vincent Morel** a été nommé directeur de RESO Nièvre lors du Conseil d'administration du 27 juin 2023, il a pris ses fonctions le 16 août.

« Je connais bien ce Département dans lequel j'ai grandi et où j'ai souhaité me réinstaller il y a plusieurs années. Je suis moi-même issu de l'enseignement artistique décentralisé de la Nièvre, par conséquent, cela fait sens pour moi de m'investir dans cet EPCC très précieux pour l'enseignement artistique.

RESO Nièvre, dont il n'existe pas de modèle ailleurs, s'est considérablement consolidé et structuré dans son fonctionnement interne par le travail rigoureux de la précédente direction. Sur cette base solide, je souhaite renforcer toutes les relations extérieures possibles et gagner en visibilité pour les nombreux projets portés par les écoles de RESO Nièvre. Enfin, la « culture de coopération » étant l'ADN de l'établissement, il conviendra de maintenir un dialogue permanent entre toutes les collectivités, mais aussi d'inventer de nouvelles formes de collaborations entre les établissements d'enseignement artistique ».

Vincent Morel, directeur de RESO Nièvre

Assisté d'un directeur-adjoint, Olivier Ganzerli et d'une équipe administrative basée à Nevers, le directeur de RESO Nièvre préside le **Comité des directeurs** qui réunit l'ensemble des directions des établissements d'enseignement artistique de RESO Nièvre, véritable lieu d'échange et de pilotage opérationnel de toute l'activité de l'EPCC.

¹ Chiffres clés de l'année scolaire 2022, source : Rapport du compte administratif 2022, séance du Conseil d'administration du 14 avril 2023

Journée de rentrée

La journée de rentrée de tous les membres de l'établissement se déroulera le **mardi 5 septembre à l'auditorium Jean Jaurès du Conservatoire de Nevers.**

À partir de 9 h 00 : Accueil – café / viennoiseries

9 h 30 – 10 h : Ouverture de la journée par M. Wilfrid Séjeau (Président du Conseil d'Administration et Vice-Président à la Culture du Conseil départemental), et Mme Françoise Hervet (Membre du Conseil d'Administration et Conseillère Municipale de la Ville de Nevers),

10 h – 12 h : Intervention d'Élisabeth de la Genardière, Présidente de la Fondation Artistes à l'hôpital : « **Des artistes en milieu de santé : un engagement artistique, humain et citoyen** »,

12 h – 13 h 45 : Repas en commun (apéritif – buffet froid – café)

14 h 00 – 15 h 30 : Travaux en groupes par disciplines ou esthétiques

(Composition des ateliers : Cuivres, Musiques Actuelles Amplifiées, Bois, Cordes frottées et pincées, Musiques Traditionnelles, Piano/Orgue, Voix, IMS, Formation Musicale, Percussions, Art Dramatique, Danse)

15 h 30 – 16 h 30 : Retour à l'auditorium pour une synthèse des échanges des travaux en groupe (un rapporteur désigné au sein de chaque groupe).

Contact

RESO Nièvre

contact@reso58.fr

03 86 93 98 45

07 63 46 66 31

www.reso58.fr

RESO Nièvre 8 rue des Places • 58000 NEVERS

Tél. 03 86 93 98 45 • contact@reso58.fr • reso58.fr SIRET : 285 800 033 00042 • APE : 9001Z